



MAIRIE DE PALAJA

DOSSIER PC 011 272 17 D0003

Au nom de « HEXAGONE ENERGIE 2 »

AUTORISATION

Je soussigné, Paul RAMONEDA, maire de PALAJA, autorise la Société HEXAGONE ENERGIE 2, à procéder à la coupe des végétaux de l'aplat, situé sur le secteur « Ner », classé en « éléments naturels ou bâtis remarquables du paysage – Art. L 123-1.7*).

En effet, cette zone est composée de résineux qui sont contaminés par des chenilles processionnaires.

Fait à PALAJA, le 22 mars 2017,

Le Maire,

Paul RAMONEDA

